



DELIBERATION N° 87/2020/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2020 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE L'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (CATP)

Nombre de Conseillers en exercice : 48
Nombre de Conseillers Présents : 31
Nombre de Procuration : 1
Date de convocation : lundi 05 octobre 2020

Nombre de suffrages exprimés : 32
Vote :
Pour : 32 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt, le mercredi 14 octobre 2020 à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

Étaient présents en présentiel (salle de délibérations) :

Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente ; Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-Président ; Nestor GOVINDIN, 2^{ème} membre du Bureau ; Julner BELIZAIRE ; Claire CHINON ; Sergine CHOU-TIAM ; Christian FAUBERT ; KHAN Farah ; Chester LEONCE ; Roland LOE-MIE ; Mylène MAZIA ; Hélène PAUL ; Rolande SILEBER ; Didier SILIGHINI ; Eliodore TORVIC ; Patricia VICTOR ; Serge BAFU, 6^{ème} vice-Président ; Anne-Michèle ROBINSON ; Dominique BERTONI ; Ruth BIDIOU CEPRIKA ; Xavier CLERVAUX ; Michel DUBOUILLE ; Hugues EDWIGE ; Patrick LECANTE 1^{er} vice-président ; Louis-Mike CALUMEY

Étaient présents en téléconférence (y compris salle de commissions) :

Guerline LOUIS ; Mikaël MANCEE ; Axel RINO ; Magali ROBO-CASSILDE ; Corinne SIGER ; Claude PLENET

Étaient absents excusés :

Monique AZER procuration à Monsieur Gilles ADELSON, 2^{ème} vice-président ; Raphaël RABORD, 4^{ème} vice-Président

Étaient absents :

Andrée BABOUL ; Roland LEANDRE ; Tineffa NAISSO ; Bernard PERDRIX ; David RICHE, 3^{ème} vice-Président ; Roger ARON, 5^{ème} vice-Président - Gabriel SERVILLE ; Georgette TJONATJOOI-MITH ; Sandra TROCHIMARA ; Kenny CHEN-TUNG ; Jean-Pierre ROUMILLAC ; Rodolphe SORPS ; Corine DIMANCHE ; Jocelyne PRUDENT ; Jean GANTY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Farah KHAN

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20201016-87-2020-AP-DE
Date de télétransmission : 30/10/2020
Date de réception préfecture : 30/10/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et plus précisément aux articles L2113-1 à 2113-5 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu les statuts de la Centrale d'Achats du Transport Public (CATP) ;

Considérant que les missions de la Centrale d'Achats du Transport Public sont celles d'une centrale d'achats et qu'elle a notamment pour missions d'acquérir des fournitures ou des services, de passer des marchés publics ou de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses adhérents ;

Considérant que la CACL a de multiples intérêts à adhérer à la CATP et notamment :

- Un intérêt économique du fait de la massification des achats et des économies d'échelles réalisées
- Un intérêt juridique et administratif en raison de la dispense de mise en concurrence pour les acheteurs qui concluraient des marchés par le biais de celle-ci. En effet, la Centrale assumera pour le compte des personnes publiques ou privées qui y ont recours, les obligations de mises en concurrence imposées par le Code de la Commande Publique
- Un intérêt stratégique par la mise en place de politiques d'achats efficaces en optimisant l'organisation des achats, en instaurant une démarche qualité fournisseurs et en participant au renforcement et à l'amélioration de la fonction achats dans le secteur du transport

Entendu l'avis favorable de la Commission Transport du 9 octobre 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances » le 12 octobre 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 87/2020/CACL** relatif à l'adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20201016-87-2020-AP-DE Date de télétransmission : 30/10/2020 Date de réception préfecture : 30/10/2020

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 87/2020/CACL** relatif à à l'adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public ;

DECIDE d'adhérer à la Centrale d'Achat du Transport Public ;

AUTORISE la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 14 Octobre 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH